

CONVOICATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

ELECTRICITE DE STRASBOURG

Société Anonyme au capital de 71 343 860 €.
Siège social : 26, Boulevard du Président Wilson 67957 Strasbourg cedex.
558 501 912 R.C.S. Strasbourg.

Avis de convocation

Les actionnaires sont informés qu'une assemblée générale mixte est convoquée le vendredi 23 avril 2010 à 14 h 30 au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour.
I. Partie ordinaire

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice social 2009
2. Lecture du rapport du Président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne.
3. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, ainsi que du rapport complémentaire sur le rapport du Président du conseil d'administration.
4. Lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2009
5. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2009
6. Affectation du résultat
7. Approbation des conventions visées à l'article L 225-38 du code de commerce
8. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2009
9. Pouvoirs à donner en vue des publications légales

II. Partie extraordinaire

1. Lecture du rapport spécial du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés
2. Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés.

Les propriétaires d'actions inscrits en compte chez la société émettrice, cinq jours au moins avant la date de l'assemblée, pourront y participer sur simple justification de leur identité.

A défaut de participer aux assemblées, les actionnaires auront la possibilité de voter à distance ou par procuration en utilisant le formulaire unique de procuration ou de vote par correspondance qui leur sera adressé à leur demande ou qu'ils pourront télécharger sur le site Internet de la société. Ce formulaire devra être reçu au siège social dans le délai indiqué.

Les actionnaires sont par ailleurs informés que l'ensemble des rapports prévus par la loi, émanant du Conseil d'Administration, du Président du Conseil d'Administration ou des Commissaires aux comptes ainsi que l'intégralité des comptes sociaux et consolidés, seront disponibles sur le site Internet d'Électricité de Strasbourg, www.es-groupe.fr, au plus tard quinze jours avant l'assemblée (la date prévisionnelle de cette mise à disposition étant le 25 mars 2010).

Ils peuvent également poser leurs questions écrites à l'adresse actionnaires@es-groupe.fr

Le texte complet des résolutions a été publié avec l'avis de réunion paru dans le *BALO* du 26 février 2010.

Le Conseil d'administration.

1000775